

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 09010

Numéro SIREN : 325 356 079

Nom ou dénomination : Les Nouveaux Constructeurs

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt 2668

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
Le vendredi 22 DECEMBRE à 9 h 00

Les actionnaires de la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS, société anonyme au capital de 19.182.066 €, dont le siège social est 50 route de la Reine – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 325 356 079, se sont réunis audit siège de la société en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite du Président du Conseil d'administration adressée à chacun d'eux, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes et aux représentants du Comité Social et Economique.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par tous les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés, en entrant en séance.

Il est ensuite procédé à la désignation du bureau de l'Assemblée :

Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Fabrice DESREZ est présent et désigne Madame Lucie ODENT, Directrice Déléguée Juridique, en qualité de secrétaire de séance.

Sont appelés comme scrutateurs Monsieur Moïse MITTERRAND et la société BASSAC représentée par Moïse Mitterrand en sa qualité de Président Directeur Général, actionnaires acceptant cette fonction.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau de l'Assemblée, permet de constater, que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent **19 172 799 actions au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire**, soit plus du quart des actions ayant le droit de vote, sur les **19 182 066 actions composant le capital social**.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les statuts,
- le double des lettres de convocation,
- la feuille de présence certifiée par le bureau,
- le projet de résolutions.

Le Président déclare que la convocation à la présente assemblée a été faite conformément aux prescriptions légales, et que tous les documents prévus par la loi ont été tenus au siège social à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.



Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée Générale a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Démission de Monsieur Fabrice DESREZ de son mandat d'Administrateur**
2. **Nomination de la société MAGELLAN en qualité d'Administrateur**
3. **Nomination de Madame Philippine HUBIN CHARON en qualité d'Administrateur**
4. **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Après échanges de vues, et plus personne ne demandant la parole, le Président propose de passer au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la **démission de Monsieur Fabrice DESREZ** de son mandat d'Administrateur de la Société.

Cette démission prendra effet à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 19.172.799 voix Pour, aucune voix Contre et aucune Abstention.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de **nommer** :

- **La société MAGELLAN, Société par actions simplifiée au capital de 22 785 305 € dont le siège social est 50 route de la Reine – 92100 Boulogne Billancourt, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 539 641 795,**

en qualité d'**Administrateur** pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 19.172.799 voix Pour, aucune voix Contre et aucune Abstention.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de **nommer** :

- **Madame Philippine HUBIN CHARON, née le 19 juillet 1989 à Paris 15ème, résidant 26 rue Fabert – 75007 Paris**

en qualité d'**Administrateur** pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 19.172.799 voix Pour, aucune voix Contre et aucune Abstention.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 19.172.799 voix Pour, aucune voix Contre et aucune Abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et les membres du bureau.

Le Président
Fabrice Desrez



Le Secrétaire
Lucie Odent



Moïse Mitterrand



Les Scrutateurs

BASSAC
Moïse Mitterrand



LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

Société anonyme au capital de 19.182.066 €

Siège social : 50 route de la Reine – 92100 Boulogne Billancourt

325 356 079 RCS Nanterre

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le vendredi 22 décembre 2023

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social sur convocation de leur Président.

Etaient présents, les membres du Conseil :

- Ronan Arzel, Directeur Général Délégué et membre du Conseil
- Arthur Marle, membre du Conseil
- La société Magellan représentée par Mélody Mitterrand, membre du Conseil
- Philippine Hubin Charon, membre du Conseil

Composant ensemble le Conseil d'Administration de la société.

Ronan Arzel est désigné Président de séance.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut en conséquence valablement délibérer.

Il rappelle qu'aux termes des délibérations en date de ce jour, les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale ordinaire ont :

- pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Desrez de son mandat d'administrateur avec effet à compter de ce jour ;
- désigné la société MAGELLAN et Madame Philippine Hubin Charon en qualité de nouveaux administrateurs avec effet à compter de ce jour.



Le Président rappelle que le Conseil d'Administration a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Constatation de la démission de Monsieur Fabrice Desrez de son mandat de Président Directeur Général**
2. **Désignation du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général.**

Ceci exposé, le Conseil délibère sur les questions figurant à l'ordre du jour.

1. Démission de Monsieur Fabrice Desrez de son mandat de Président Directeur Général

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Fabrice Desrez, de son mandat de Président Directeur Général.

Cette démission prend effet à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 décembre 2023.

2. Désignation du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général

Le Président propose au Conseil de désigner **Monsieur Ronan Arzel** en qualité de Président Directeur Général avec effet à compter de ce jour, et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

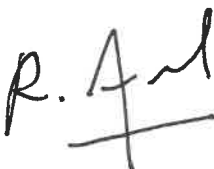
Puis, il rappelle au Conseil qu'en cas d'approbation de la présente proposition, le mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Ronan Arzel prendra automatiquement fin à la date de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Ronan Arzel en qualité de Président Directeur Général avec effet à compter de ce jour, et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le Conseil prend acte, pour autant que de besoin, du terme du mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Ronan Arzel à la date de ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 h 15. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Ronan Arzel



Un Administrateur
Arthur Marle

